

M: Lefèvre propriétaire
 Pivost — d. —
 Duvaun — d. —
 suppléants lors la Commune
 M. Meslé St Jean de Beauregard
 Duqué à Bures
 Petit à Villebon
 Noël à Bures

Adjudication des
 travaux de pavage
 de la rue Bourcier
 Envoyé le 27 sept 1930
 Reçu le 30 7^{ly} 1930

Le Conseil décide que l'adjudication des travaux
 de pavage de la rue Bourcier est fixée au 8
 octobre 1930 à 10 heures à la Mairie d'Orsay
 et désigne M: Lemerle et Cadot conseillers
 Municipaux pour assister M: le Maire à
 cette adjudication.

Budgets Primitifs
 de l'exercice 1931
 Hospices et Bureau
 de Bienfaisances
 Nomination d'une
 Commission de
 classificateurs pour la
 révision des évaluations
 foncières, propriétés
 non bâties.

Le Conseil,
 approuve les budgets primitifs de l'exercice
 1931. de l'hospice et du bureau de
 bienfaisance.

Nomination d'une
 Commission de
 classificateurs pour la
 révision des évaluations
 foncières, propriétés
 non bâties.

Le conseil,
 désigne, pour faire partie de la Commission
 des classificateurs pour la révision des évalua
 tions foncières, propriétés non bâties.

M: Agassant Emile cultivateur à Orsay
 Bottineau Prosper
 Butlier Henri
 Duvaun Ernest
 Guillemard Georges
 Guillemin Fernand
 Lefèvre André
 Loriot Eugène
 Macé Henri
 Macé Eugène
 Marchand Georges
 Mongeant Emile
 Prieur Georges
 Racary Léopold
 Simon Louis
 Dupré à Courtabœuf
 Charrier à Saint Jean de Beauregard.
 Godin à Villejust

Envoyé le 27 sept 1930
 Reçu le _____ 1930

Budget Primitif
de l'Exercice 1931.

COMMUNE d'ORSAY

BUDGET PRIMITIF pour l'EXERCICE 1931

Population 3.104
habitants

Valeur du Centime :
Année 1930 - 701,82
" 1931 - 734,20

NATURE des RECETTES

RECETTES
constatées.
au dernier
compte

RECETTES PROPOSEES
Par le
par le Maire Conseil Mu-
nicipal

CHAPITRE PREMIER

RECETTES ORDINAIRES

<u>Attributions sur divers impôts -</u>		
Attribution sur les patentes.....	1.835,95	1.500
Attribution sur l'impôt des chevaux et voitures	39,50	40
Attribution sur le produit du décime addition- nel à l'impôt sur le chiffre d'affaires ...	19.490,75	18.000
<u>Centimes additionnels aux Contributions directes</u>		
Cinq centimes sur les contr. fono. et person.-mobilier	2.596,09	2.500
14 Centimes pour le traitement du garde-ch.	8.970,06	9.600
14 " pr assistance aux vieillards	5.969,03	10.000
412 " pr insuffisance de revenus	278.799,03	303.779,35
2 " pr assistance aux familles nomb.	738,38	1.300
3 " pr assist. aux femmes en couches	738,37	2.100
<u>Ressources spéciales aux chemins -</u>		
Cinq centimes pour l'entretien des chemins vicinaux de toutes catégories	3.743,56	3.744
3 Centimes spéciaux pour chem. vicinaux ordinaires maximum	2.246,13	2.246
Taxe vicinale en argent et en nature	56.000	69.212
<u>Taxes diverses recouvrées en vertu des rôles</u>		
Taxe sur les chiens	4.136	4.000
Taxe de visite sur les viandes	4.201,05	4.200
Part de la commune sur le fonds des cont. indirectes	28.998,62	28.000
<u>Revenus de biens communaux</u>		
Rentes sur l'Etat	6.997	7.947
Rentes sur particuliers (Bureau Bienf. Orsay)		499
Intérêts de fonds placés au Trésor	933,63	300
Location des propriétés communales	1.859	2.000
Excédent du revenu de l'Hospice		2.662,50
<u>Cimetières et Pompes Funèbres</u>		
Produit des concessions	10.700,10	10.000
Service extérieur des Pompes Funèbres	625,55	1.500
Produit du caveau provisoire		50
<u>Concessions de services communaux</u>		
Produit de la Crèche	2.720	1.500
a reporter :	442.337,80	486.079,85

NATURE des RECETTES	RECETTES	RECETTES PROPOSEES
	constatées au dernier compte	Par le par le Maire Conseil Mu- nicipal
Produits divers et Ressources éven- tuelles ordinaires - Report	442.337,80	486.079,85
Produit des expéditions des actes adm. et de l'état-civil	197,50	150
Droit revenant à la comm. permis chasse	2.000	1.500
Redevance de la concession du marché	1.600	1.000
Usage du dépotoir		200
Redevance du Sud-Lumière pour consommation		5.000
Redevance pour distributeur d'essence	525	600
Indemnité pour le bureau de la perception	300	800
Produit de la vente de gadoues du dépotoir		2.000
Mariages payants (Mardi, Mercredi, Vendr.)		100
Taxe sur les pianos (Municipale)		1.500
Taxe sur les autos, cyclecars, motocyclettes		4.000
TOTAL des Recettes ordinaires :	446.960,30	502.929,85

CHAPITRE II

RECETTES EXTRAORDINAIRES

<u>Impositions extraordinaires</u>		
5	Centimes pour remboursement emprunt	
	Egouts	3.764,23
2	" " " " " " Ecoles	1.497,43
5	" " " " " " Cimetière	4.512,94
2	" " " " " " emprunt Ecoles	1.518,09
8	" " " " " " Pl. publiques	6.010,36
17	" pour emprunt communal 1926 (dépotoir)	12.748,76
36	" emprunt pour Ecoles (800.000)	10.500
6	" " " " " " rue Boursier	25.882,72
		4.404
TOTAL des Recettes extraordinaires :	30.051,81	54.589,30

NATURE des DEPENSES

CHAPITRE PREMIER

DEPENSES ORDINAIRES

Frais d'Administration

DEPENSES	DEPENSES	CREDITS PROPOSES par
constatées	constatées	le
au dernier	au dernier	le Maire
compte	compte	Conseil
		Municipal
Traitement des secrétaires de la Mairie	17.450	24.000
Frais de bureau de la mairie, timbres des registres et autres	2.115,55	3.000
Imprimés à la charge des communes	131,60	200
Conservation des archives		150
Frais des registres de l'état-civil	390,30	500
Abonnement au Journal Officiel (édition des communes	4	4
a reporter :		27.854

- 3 -

NATURE des DEPENSES	DEPENSES constatées au dernier compte	CREDITS PROPOSES par	
		le Maire	le Conseil Municipal
Report :		27.854	
Frais de confection des rôles	691,35	700	
Frais de chauffage du bureau Gendarmerie....	200	200	
Traitement du Receveur Municipal	4.756,40	6.649,50	
Traitement du garde champêtre	7 550	9.600	
Dotation de la rosière	1.500	1.500	
Télégraphe, allocation au porteur de dépêches	1.000	1.000	
Prolongation d'ouverture du bureau de poste..	2.400	2.400	
Dépenses du téléphone	826	1.200	
Frais d'entretien des boîtes aux lettres	120	150	
Frais d'audiences forcées	2.350	2.350	
Abonnement à diverses publications administrat.	77,85	150	
Salaire du tambour-afficheur	16,25		
Caisse d'Epargne	300	300	
<u>Entretien des propriétés communales</u>			
Entretien de la mairie	9.063,90	10.000	
Entretien et clôture des cimetières	1.517,36	2.500	
Contribution sur les biens et revenus communaux	1.286,35	1.500	
Apprentissage de métiers	200	375	
Reversement au Bureau de bienfaisance legs Boursier	700	700	
Entret. des batim. comm. halles, marchés, etc.	16.861,58	15.000	
Chaussures aux enfants des Ecoles	1.145	1.200	
Entretien des fontaines, puits, mares		500	
Assur. batim. comm. contre l'incendie.....	657,85	1.500	
Entretien et remontage de l'horloge	449	450	
Indemnités à la subdiv. des Sapeurs-Pompiers	704	1.500	
Entretien des pompes à incend. acces. & équip.	591,40	1.000	
Assurance des Sapeurs-Pompiers	15,75	100	
<u>Assistance et Hygiène</u>			
Contingent de la commune pr les enf. assistés	1.909,85	2.500	
" " " " aliénés...	1.549,29	2.500	
Dépenses d'assist. médicale gratuite	7.011,66	8.000	
Dépens. d'assist. aux vieil. infirmes et incurables et hospitalisation	3.680,63	10.000	
Pesage des nourrissons	100	100	
Conting. dans les dép. de protec. santé Publ.	1.773,64	2.000	
Inspect. sanitaire des tueries et viandes	4.201,05	4.200	
Assurances sociales		3.000	
Assistance aux familles nombreuses	103,50	1.300	
" aux femmes en couches	165,83	2.100	
Subvention au Bureau de bienfaisance	4.500	4.500	
Assurance des employés municipaux	1.006,75	1.500	
Subvention à diverses œuvres	200		
" à la Sté La Fanfare	800	800	
" à la Sté de Secours Mutuel	1.000	1.000	
Assurance des fautes lourdes pompiers		50	
Cotisation Association des Maires	10	10	
Subv. à l'Amicale des Anc. Combattants d'Orsay		600	
" Sté d'Horticulture		200	
Contingent pour fonct. des dispens. anti-tuberc.		3.000	
Subv. au Comité Départ. des Mutil. & Réfôr. de Guerre		100	
a reporter :		137.838,50	

<u>NATURE DES DEPENSES</u>	<u>DEPENSES constatées au dernier compte</u>	<u>CREDITS PROPOSES par le Maire</u>	<u>par le Conseil Municipal</u>
Report		137.838,50	
<u>Instruction publique</u>			
Entretien des écoles publiques	5.964,32	8.000	
Indem. résid. instit. institutrices	10.500	12.700	
" log. " "	4.400	6.600	
Chauffage des classes, mairie, crèche	14.245	22.000	
Mobilier scolaire et matériel enseignement...	1.355	1.500	
Salaire de l'aide de l'école maternelle.....	5.159	5.400	
Indem. chauff. instit. institutrices	300	400	
Médailles et livrets pour prix (legs Archangé)	220	250	
Subvention à la coopérative scolaire	400	400	
Achat de livres de prix	2.780,35	3.000	
Subvention à la Caisse des Ecoles	3.000	3.000	
Fournitures aux élèves des écoles	12.180,95	8.000	
Indemn. au personn. enseign. pr oeuvres post-scolaires	2.287,60	2.500	
Emploi du legs Parrat	960	1.130	
Achat de livres pour la bibliothèque scolaire		100	
Cours de dessin	600	900	
Crèche (personnel et fournitures)	8.535,18	8.500	
Professeur d'anglais		900	
Emploi du legs Salmon		950	
Balayage des classes	1.766,50	3.600	
Indemnité au professeur de solfège		200	
<u>Voirie urbaine -</u>			
Entretien des rues et places publiques	7.516,91	8.000	
Eclairage des rues, bâtiments communaux et matér.			
	33.369,94	35.000	
Enlèvement des boues et immondices	21.500	30.000	
Indemnité au Voyer Communal	1.500	2.500	
Salaire des cantonniers de la voirie urbaine.....	25.785,75	40.000	
<u>Voirie vicinale -</u>			
Salaire des cantonniers des chem. vicin. ord.	8.725,75	10.000	
Entret. chem. vicin. ordinaires	28.716,47	28.479	
Dépenses diverses		100	
Frais généraux (frais de rôles, de timbres, etc)		200	
Conting. affect. aux chem. G.C. et d'Int. comm.	29.817	36.423	
<u>Voirie rurale -</u>			
Entretien des chemins ruraux	1.781,50	5.000	
Elargissement des chemins ruraux		5.000	
Entretien du dépotoir		500	
Barrage de l'Yvette		12.379,35	
Goudronnage Pacaterie		6.000	
Alignement Vauris		8.000	
a reporter :		455.449,85	

<u>NATURE DES DEPENSES</u>	<u>DEPENSES</u> constatées au dernier compte	<u>CREDITS PROPOSES</u> par le Maire le Con- seil Mu- nicipal
Report :		455.449,85
<u>Dépenses diverses</u>		
Fête nationale du 14 Juillet et autres fêtes publiques	8.150,28	10.000
Recensement par le Contrôleur	900	900
Honoraires d'Architecte, Géomètre et Avocat	3.787,28	6.000
Balayage de la Mairie	1.250	1.800
Inhumation des indigents	443	
Destruction des hannetons et anim. nuisibles		100
Dépenses imprévues	6.602,47	12.000
Indemn. garde Bicyclette	200	200
Arbre Noël Ecole Maternelle	100	100
Subvention Sté Péche	300	300
Subvention aux lotissements	7.706,12	12.000
Gratification DARE		250
Surveillance de la Cantine		400
Bourse ROBERGUE		200
Etrennes du facteur		30
Indemnité BAILLAVOINE		200
Recensement de la population		3.000
Total des Dépenses ordinaires	365.890,06	502.929,85

CHAPITRE IIDEPENSES EXTRAORDINAIRES

<u>Service de la dette</u>		
<u>Annuités des Emprunts :</u>		
1903-1933 (Egouts) 53.300 Frs	3.011,24	3.011,24
1904-1934 (Ecoles) 12.333 Frs	729,02	729,02
1908-1939 (Cimetière) 63.786,55	5.372,24	3.581,78
1908-1938 (Ecoles) 25.666 Frs	1.450,02	1.450,02
1923-1953 (Place Publique) 60.000 Frs	5.030,54	5.030,54
1926-1956 (Dépotoir) 150.000 Frs	10.500	10.500
1930-1960 (Ecoles) 800.000 Frs		25.882,72
1930-1960 (Rue Boursier) 60.000 Frs		4.404.
Total des Dépenses extraordinaires :	26.093,46	54.589,30

Le Conseil,
Vu le budget proposé pour l'année 1931,
duquel il résulte que les crédits proposés
pour les dépenses annuelles et ordinaires
sont de : 502.929,85
Les recettes ordinaires s'élèvent à 101548,50
Le Produit des 3 fournées de prestations 69212. ..
Total 170760,50 170.760,50
Il reste à pourvoir au déficit de 332.169,35
Considérant,

Considérant qu'il sera fait face à une partie de ce déficit au moyen des impositions ci-après.

14	cent, salaire du garde champêtre	9600.	
14	d° assistance aux vieillards	10000.	
2	d° d° familles nombreuses	1300.	
3	d° d° femmes en couches	2100.	
5	d° chemins vicinaux	3744	
3	d° spéciaux chemins vicinaux	2246.	
	Total	<u>28990.</u>	<u>28990.</u>

Il ressort une insuffisance de revenus de 303.279.35 nécessitant une imposition de 412 cent.

Délibère,

Impositions extraordinaires

Les impositions ordinaires et extraordinaires à comprendre dans les rôles généraux de 1931, sont fixées et votées à nouveau, conformément aux indications contenues dans le tableau ci-contre

5	centimes ordinaires		
14	d° salaire du garde champêtre		
14	d° assistance aux vieillards		
412	d° insuffisance de revenus		
2	d° assistance aux familles nombreuses		
3	d° - d° - femmes en couches		
5	d° chemins vicinaux		
3	d° spéciaux chemins vicinaux		
5	d° remb ^t emprunt 53300 autorisé par arrêté du 30 décembre 1902 et destiné aux égouts		
2	d° emprunt 12333 - d° - 5 mai 1903		écoles
5	d° - d° - 63789,55 - d° - 10 avril 1907		cimetière
2	d° d° 25666. - d° - 12 mars 1918		écoles
8	d° d° 60000 - d° - 6 mars 1923		Race Guichet
17	d° d° 950000 - d° - 22 février 1926		dépotoir
36	d° d° 800000 - d° - 1 février 1930		écoles
6	d° d° 65000 - d° - à réaliser		

Total . 539

Traitement du garde champêtre

Envoyé le 27 sept 1930

Reçu le 19

Le Conseil Municipal,

Vu les lois du 31 juillet 1907, et 5 avril 1884,

Délibère ce qui suit :

Il est voté une imposition extraordinaire de 14 cent pour franc, au principal des contributions, pour le traitement du garde champêtre de la commune d'Orsay pour l'année 1931.

Budget Vicinal

Le Conseil Municipal,
Vu la loi du 21 mai 1836, l'Instruction Miniſtérielle
du 24 juin suivant, et le règlement général sur le
service des chemins vicinaux.

Vu les propositions présentées par M^r l'ingénieur Voyer.
Vu l'arrêté de mise en demeure de M^r Le Préfet en
date du 30 avril 1930.

Considérant qu'il y a intérêt à entretenir dans
un bon état de viabilité, les chemins de Grande
Communication d'intérêt commun et vicinaux.
Adopte les propositions présentées par M^r l'ingénieur
Voyer pour l'entretien de ces chemins.

Vote l'inscription au budget vicinal des recettes
et crédits nécessaires, pour le service des chemins
vicinaux pendant l'année 1931 avec 3 journées
de prestations, d'hommes d'animaux et véhicules

Budget primitif. Recettes et dépenses. 75.202 —
Le Conseil,

Vœu du Conseil
Révision exceptionnelle
des évaluations foncières
des propriétés non bâties.

Envoyé le 27 sept 1930

Reçu le _____ 19__

Considérant que depuis l'établissement du plan
Cadastral actuel, qui date depuis plus de
120 ans, les propriétés ont subi de profondes
transformations; que les limites du terri-
toire ont été modifiées en plusieurs endroits;
que deux lignes de chemin de fer ont été
construites; que le lit de la rivière a été
déplacé, que de nombreuses voies ont été
créées et de nombreuses constructions
édifiées.

Estimant que la révision des éva-
luations foncières ne peut être
utilement entreprise qu'après
la réfection des cadastres.

Émet le vœu, qu'il soit procédé
à la réfection du cadastre dans
les conditions déterminées par
l'article 7 de la loi du 16 avril
1930, c'est à dire sans le
concours financier du départe-
ment ni de la Commune.

*Plan d'aménagement
Avis du Conseil.*

Le Conseil a dû examiner d'importantes réclamations sur quelques unes des opérations prévues dans le projet.

Après examen des protestations et de l'avis de la commission départementale, le conseil a pris la délibération suivante :

Ces réclamations émanent de propriétaires et commerçants de la commune; elles sont motivées par des raisons d'intérêt général. L'une d'elles porte plus de 400 signatures et c'est celle qui a entraîné les principales modifications demandées par le Conseil. Il est nécessaire d'y donner suite, car, ainsi qu'il sera dit plus bas, elles ont été adoptées par la grande majorité du Conseil (dont les trois adjoints). On obtiendra ainsi l'apaisement nécessaire sur des questions qui avaient porté l'agitation dans la commune.

Voici les indications relatives aux opérations visées dans la délibération, et les motifs de la décision du conseil.

Opération n° 1 - Rejet proposé par 12 voix contre 5 - Cette rue ne présente qu'un intérêt médiocre elle traverse un ravin marécageux qui entraînerait des travaux considérables. D'autre part, la rue de la Source qu'elle traverse devrait être notablement surélevée. Enfin, elle aurait pour résultat de permettre aux voitures allant de Paris à Chartres et inversement d'éviter le passage dans l'agglomération commerciale d'Orsay. Il ne semble pas que l'assemblée communale doive poursuivre un tel but contraire aux intérêts commerciaux des habitants. Ont voté contre le projet : DUMARAUD, DELBES et MAROTTE, adjoints; LEVASSEUR, VILLAIN, BERTRAND, GUILLEMARD, PREVOST, LEFEVRE, THOUVENIN, STEVENIN, HERMABESSIERE, conseillers; M. HERMABESSIERE a donné les motifs suivants de son vote : "Cette rue est inutile, elle fait double emploi avec la rue des Haies et elle coûterait très cher à établir". Ont voté pour : LEROUX, DEMOUCHY, CADOT, GUY, DUPRE et DREUX, conseillers. M. LEMERLE s'est abstenu. M. DREUX a donné les raisons suivantes de son vote : "Considérant que pour faire une économie à la commune et donner à une Société Immobilière le pouvoir de se substituer à la commune pour les expropriations et travaux, approuve le projet de la commission départementale".

Opération n° 3 - Le prolongement de la rue Boursier paraît; non seulement inutile, mais même nuisible. Il aurait pour résultat d'augmenter le danger que présente la circulation en cet endroit; en effet, cinq directions, au lieu de quatre, s'offriraient aux voyageurs : direction de Paris, de Chartres, de la rue Verrier, de l'ancienne rue Boursier et de la nouvelle rue; le voiturier venant de l'une d'elles devrait s'arrêter sur les quatre autres; d'où ralentissement forcé, embouteillage et cause d'accidents encore plus nombreux qu'actuellement. D'autre part, la construction de cette rue morcellerait le terrain communal de l'ancien presbytère de telle façon que l'autre partie serait difficilement utilisable pour un autre projet. On avait pourtant envisagé d'employer cette

partie à l'édification d'un bureau de poste, dont le cout dépasserait 600.000 francs, une telle dépense excède les possibilités de la commune au moment où des travaux indispensables et urgents s'imposent à son attention. On a fait valoir, en faveur de ce projet l'intérêt qu'il présenterait pour un lotissement entre le centre d'Orsay et la nouvelle gare. Ce lotissement, sur lequel personne ne donne de précisions, semble un peu chimérique et lointain la nouvelle gare d'Orsay ne pouvant pas être envisagée comme devant devenir un centre commercial important. D'ailleurs, le Conseil Municipal n'a pas mission de favoriser les intérêts particuliers. L'une des réclamations contre cette opération est revêtue de 400 signatures. Ont voté contre le projet : MM. DUMARAUD, DELBES, MAROTTE, adjoints, LEMERLE, LEVASSEUR, VILAIN, BERTRAND, GUILLEMARD, PREVOST, LEFEVRE, THOUVENIN, STEVENIN, HERMABESSIERE, conseillers. Ont voté pour : MM. LEROUX, DEMOUCHY,

CADOT, GUY, DUPRE et DREUX, conseillers. M. DREUX a expliqué son vote ainsi qu'il suit : "Considérant que c'est la clef des économies en ouvrant cette voie qui réunit les lotissements futurs et la gare Etat au quartier administratif, ce qui permet d'amener à une Société Immobilière qui n'hésitera pas à financer la rue de Courtaboeuf, la rue des Haies et de la Source, demande à la Commission Départementale de bien vouloir maintenir le projet".

Opération n° 5 - Rejet complet de cet article, à la majorité; pour les motifs suivants : La rue projetée finit en impasse. La construction d'une école à cet emplacement n'est nullement à prévoir.

Opération n° 27 - Rejet de cette opération, à la majorité, pour les motifs suivants : Protestation revêtue de 400 signatures dont celles de tous les riverains de la rue de Verdun. Cette rue n'aboutit, sur la commune voisine, qu'à un chemin de terre; il n'y a pas à y prévoir jamais une circulation active; elle n'a été construite qu'à une largeur de 6m. dans la première partie de son parcours et elle ne pourrait être élargie, à cet endroit, sans dépenses considérables. La partie envisagée se trouve sur le versant d'un coteau; l'élargissement du Nord, aurait pour résultat d'obliger les propriétaires riverains à construire des escaliers pour pénétrer chez eux et l'accès des voitures leur serait interdit; du côté sud, le contraire se produirait : les maisons se trouveraient enterrées. Il ne semble pas raisonnable de grever tous ces immeubles d'une telle servitude qui ne répond à aucune utilité au point de vue général.

Opération n° 38 - Rejet de cette opération, à la majorité, pour les motifs exposés dans la pétition de 400 signatures et aussi pour cette raison que le terrain est inondable et impropre à la construction d'une route.

Opérations n° 48, 51, 52 - Modification de cette opération de la manière suivante : la route transversale n° 51, 52 doit passer par l'avenue de l'Estérel et non l'avenue des Pierrots; l'avenue de l'Estérel se trouvant exactement au centre du lotissement; dans ces conditions la partie ouest du n° 48 devient inutile.

L'an mil neuf cent trente, le mercredi 8 octobre
20 heures 15 le conseil Municipal s'est réuni à la
Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de M^r Dumaraud premier adjoint
au Maire.

Étaient Présents: M^r Dumaraud, Delbès, Marotte
adjoints, Beroux, Benierle, Levasseur, Vilain, Demouchy,
Bertrand, Guillemard, Prévost, Lefèvre, Chouveau
Guy, Dreux, Steveuin, Hermaessière.

Absents excusés: M^r Blondel, Cadot, Dupré.

Le conseil choisit pour secrétaire M^r Guillemard
lequel fait lecture du procès verbal de la précédente
séance, qui est adopté à l'unanimité.

Correspondances

Demande d'augmenta- M^r Le Président donne lecture d'une lettre de M Jowet
tion de tarif du fossyeur fossyeur, qui demande le relèvement de l'ancien
tarif - pour les fosses.

Le Conseil, renvoie cette question à l'étude de la com-
mission des Finances.

Demande augmentation M^r le Président donne connaissance au conseil, d'une
V^{ve} Carlu demande d'augmentation de salaire de M^{me} Veuve
Carlu, aide à l'école maternelle.

Vote de crédits

Envoyé le 13 Octobre 1930

Reçu le 25/10 1930

Le Conseil, considérant que M^{me} Carlu, donne toute
satisfaction dans son service, vote la somme de cinquante
francs par mois d'augmentation à cette dernière à
prilèver sur les fonds libres des exercices 1930-1931 -
Cette augmentation partira du 1^{er} octobre 1930.

Demande augmentation M^r le Président donne lecture au conseil d'une
Mussier demande d'augmentation de M^r Mussier, horloger

Vote de crédits

Envoyé le 13 Octobre 1930

Reçu le 16 octobre 1930

qui demande que l'indemnité qui lui est allouée
pour le remontage de l'horloge - soit portée de 200
à 400 francs par an.

Le conseil vote la somme de 200 francs ^{+ suppl. légitime} à M^r Mussier
pour le remontage de l'horloge à partir du 1^{er} janvier
1931 - à prélever sur les fonds libres de cet exercice.

Demande augmentation M^r le Président donne connaissance au conseil d'une
M^{me} Lefèvre demande d'augmentation de M^{me} Lefèvre, pour le
Vote de crédits balayage des écoles et l'allumage des feux. Cette der-
nière demandant, qu'il lui soit alloué 385 f. par

Envoyé le 13 Oct. 30

Reçu le 16 octobre 1930

mois pour les mois d'hiver du 1^{er} octobre au 31 mars
au lieu de 285. fr. attribué auparavant.

Demande de Bourse
Martean

Vote de crédits

Envoyé le 9 Octobre 1930

Reçu le 28 Octobre 1930

Le conseil, vote la somme de 100 fr. par mois, soit 600 fr. pour la période désignée ci-dessus, à prélever sur les fonds libres des exercices 1930 - 1931 -
M^r le Président donne lecture au conseil d'une lettre de M^r le Préfet de Seine et Oise du 23 septembre dernier demandant à ce que le conseil Municipal exprime son avis sur la suite à donner à la requête de M^r Martean dont la fille Suzanne, vient d'obtenir une bourse départementale, et de bien vouloir faire connaître dans quelle proportion le conseil consent à participer à cette dépense.

Le Conseil, vote la somme de deux cents francs, pour la participation à cette bourse, à prélever sur les fonds libres des exercices 1930 - 1931.

Demande David. Rousseau. M^r le Président donne connaissance au conseil, d'une demande de M^r David secrétaire et M^r Rousseau garde champêtre, sollicitant, qu'il leur soit accordé pour l'hiver 1930 - 1931 - 500 kg anthracite à chacun pour le chauffage de leurs appartements, et que pour l'année prochaine ^{et suivantes} on leur alloue 1000 kg de tète de moineau et 500 kg anthracite, au lieu de 1500 kg de charbon 1/2 gras.

Le conseil, ratifie cette demande.

Réfection du parquet
de l'école maternelle.

Vote de crédits

et mardi de gré à gré.

Envoyé le 13 Octobre 1930

Reçu le 16 octobre 1930

M^r le Président soumet au conseil un devis de M^r Colin architecte pour la réfection du parquet de l'école maternelle s'élevant à 3.276⁷⁰.

Le conseil vote la somme de 3.276⁷⁰ à prélever sur les fonds libres de l'exercice 1930 - et autorise

M^r le Maire à passer un mardi de gré à gré, avec la M^{on} Colhier 20 B^d de la Villette à Paris.

Élargissement partiel
à 10 m du chemin rural
n° 24.

Passation des actes
d'acquisition.

M^r le Président fait connaître que le dossier de l'élargissement du chemin rural n° 24 a été approuvé le 25 septembre 1930. par M^r le Préfet. Il indique qu'il convient de réaliser les acquisitions de terrains, conformément à l'autorisation qui a été donnée à la Commune.

Le conseil, délibère,

Charge M^r le Maire de la signature des actes d'acquisition de terrains, suivant les plans et l'état parcellaire et les conventions

Envoyé le 13 Octobre 1930

Reçu le 16 octobre 1930

Approuvées par M^r le Préfet.

Décide que les actes seront dressés à l'étude de M^e Pinon notaire à Orsay.

Question des Eaux

Envoyé le 13 Octobre 192

Reçu le _____ 19

Le conseil, municipal, après en avoir délibéré, déclare: (suite à la lettre de M^r le Préfet de Seine et Oise)
1^o que la Société des Eaux d'Orsay a été tenue au courant de toutes les modifications que le conseil désirerait voir se réaliser, répudie de la manière la plus nette, l'affirmation de la Société des Eaux d'Orsay, tendant à dire que la ville prétend absolument ignorer l'existence de la Société des Eaux d'Orsay.

rejette toute proposition faite par la Société Lyonnaise des Eaux; la Société des Eaux d'Orsay et la Ville, ayant seule qualité pour présenter une modification du traité de concession qui les lie.

affirme à nouveau son désir de voir la commune d'Orsay alimentée en eau potable en quantité suffisante et à l'aide d'une eau pure de germes et faiblement chargée en sels minéraux et ayant un degré hydrotimétrique inférieur ou au plus égal à 25 degrés.

Invite M^r le Maire d'Orsay;

à poursuivre les études en cours dans le but d'alimenter la C^me d'Orsay en eau pure et abondante.

Procéder à toute diligence pour faire aboutir les projets d'adduction et de distribution d'eau. Faire toute négociation avec la S^{te} des Eaux d'Orsay dans le but de transformer la concession actuelle qui lie la ville à cette société en une convention de régie, la ville restant seule propriétaire des ouvrages de captage des eaux, des machines, élévatoires, de la canalisation sous les voies publiques et des réservoirs.

La Société de régie devenant l'agent commercial de la Commune d'Orsay.

M^r le Président, donne lecture d'une lettre de la Direction Générale des Postes, qui demande de lui faire connaître la décision prise par la Municipalité, au sujet du projet

Bureau de Poste

de construction d'un bureau de Postes à Orsay,
 Le Conseil, ~~le~~
 décide d'ajourner la construction ~~de~~
 bureaux jusqu'à une date indéterminée
 qui ne peut être actuellement fixée.

Emprunt pour les travaux
 de pavage de la rue

Envoyé le 17 octobre 1930

Reçu le 16 octobre 1930

M: le Président expose au conseil, que l'adjudi-
 cation des travaux de pavage de la rue Boursier
 a eu lieu ce matin et a été adjugée à M: Prangeon
 Entrepreneur de travaux publics à Palaiseau avec un
 rabais de 3%.

Les travaux devant être commencés au plus tôt,
 et en vertu des clauses du cahier des charges, des
 acomptes devront être versés à l'entrepreneur
 dans le cours des travaux.

Il convient donc de procéder sans retard à la
 réalisation de l'emprunt de 65000 francs voté
 par le conseil le 5 juillet dernier.

Le Conseil, délibère;

Art. 1^{er} M: le Maire est invité à réaliser auprès
 de la Caisse des dépôts et consignations ou de l'une
 des caisses dont elle a la gestion, aux conditions de
 ces établissements et au taux de 5% l'emprunt de
 la somme de 65000 francs que la commune est admise
 à contracter par délibération municipale du 5 juillet
 1930; approuvée par M: le Préfet en date du 30 août
 1930, et dont le remboursement s'effectuera en 30
 années à partir de 1931, au moyen de 6 centimes
 extraordinaires.

Il est en conséquence autorisé à signer le traité
 à intervenir, pour régler les conditions du dit
 emprunt.

Art 2. Le montant de l'emprunt sera versé au Trésor
 Public, au crédit du Trésorier Payeur Général du
 département et pour le compte de la commune;
 soit en une seule fois, soit par fractions, à la
 convenance de la Municipalité, qui disposera à cet
 effet d'un délai d'une année à dater de
 l'intervention du traité.

Art 3. L'amortissement aura lieu par annuités
 égales, payables en deux termes semestriels,

Les intérêts au taux de l'emprunt, commenceront à courir du jour du versement des fonds et au plus tard, un mois après la date de la signature et de l'envoi du traité, par le Directeur Général de la Caisse des dépôts et consignations.

Cependant, l'emprunteur bénéficiera, le cas échéant d'une ristourne au taux de 5% sur toute somme réalisée, tardivement depuis le point de départ des intérêts ci-dessus visé jusqu'à la date effective de réalisation.

Art 4. Les remboursements doivent, en principe être faits à Paris, à la caisse des dépôts et consignations.

Cependant la commune pourra être autorisée, sur la demande du Maire, à se libérer à la caisse du receveur des finances de l'arrondissement; mais dans ce cas, le paiement devra être effectué un mois avant l'échéance.

Art 5. Tout paiement non effectué à la date de son exigibilité portera intérêt de plein droit au taux de 6%.

Art 6. La commune s'engage à prendre à sa charge les impôts, qui, dans l'avenir, pourraient frapper le présent emprunt.

Art 7. La commune aura la faculté d'effectuer à toute époque des remboursements par anticipation au moyen des plus-values provenant du rendement des ressources affectées au service de l'emprunt. Elle ne pourra employer d'autres ressources à des remboursements de cette nature qu'au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement et avec préavis d'un an.

Dans tous les cas les remboursements anticipés, comporteront le paiement par la commune d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêt du capital remboursé avant l'échéance. Les remboursements partiels seront imputés sur les derniers termes d'amortissement de l'emprunt.

Art 8. Si la commune procédait à la réalisation des fonds avant le 25 février 1931, elle serait redevable d'intérêts supplémentaires, calculés au